

## Développement Social Urbain - Contrat de Ville - Demande de subventions de l'État pour des actions gérées par la Mission DSU et les chefs de projets

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du Contrat de Ville (1994-1998), les subventions de l'État pour la première année 1994 ont été arrêtées à la Commission de Pilotage du 26 juillet 1994 en Préfecture.

Parmi les actions retenues, deux sont gérées conjointement par la Mission DSU de la Ville et les chefs de projets. Il s'agit de :

### **I - Information - Communication sur le quartier Orchamps/Palente**

Cette opération, coordonnée par M. MOINE -chef de projet sur le quartier-, concerne l'information en direction des habitants et comprend :

- d'une part les tirages, tracts, affiches des diverses réunions de concertation du quartier, programmations d'actions et des manifestations, fêtes, démarches administratives des associations de développement social du quartier,

- d'autre part, il s'agit de réaliser une maquette des réhabilitations lourdes des bâtiments SAFC des Orchamps (restructuration et constructions neuves), ceci afin d'avoir un outil d'information pour les habitants, associations et services du quartier.

### Plan prévisionnel de financement

Dépenses		Recettes	
Coût de la maquette	80 000 F TTC	État	30 000 F TTC
Divers tirages, tracts, affiches	15 000 F TTC	Ville	40 000 F TTC
		SAFC	25 000 F TTC
<b>Total</b>	<b>95 000 F TTC</b>	<b>Total</b>	<b>95 000 F TTC</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces projets,
- autoriser M. le Maire à :
- . solliciter les subventions de l'État et de la SAFC,

. inscrire ces subventions en recettes dès réception des notifications d'attribution, sur l'imputation 945.90/7371.7379.88026.10000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 945.90/662.88026.10000 pour régler les factures du maquettiste.

## II - Information - Communication sur la Cité Brulard

Il s'agit :

- de garder une trace de l'ensemble des travaux de réhabilitation dans leurs déroulements «au quotidien» afin de pouvoir restituer un choix significatif d'images sous forme d'une exposition au moment jugé le plus opportun,
- d'améliorer la compréhension du projet de réhabilitation auprès des habitants et des institutionnels,
- de favoriser la participation des habitants à une manifestation qui a un rapport direct avec la réhabilitation (exemple : inauguration d'un bâtiment).

*Contenu de l'action à financer*

- prises de vues régulières des phases du chantier par le photographe de la Ville de Besançon,
- tirage de planches contact de l'ensemble des vues et choix des photographies,
- réalisation des tirages définitifs,
- encadrement et accrochage,
- réalisation de l'exposition dans la Cité Brulard.

### Plan de financement

Dépenses		Recettes	
- Frais de déplacement 80 heures à 1,50 F	120 F		
- Frais de personnel 80 heures à 116 F	9 280 F	État - DSU	5 700 F
- Frais de fournitures 20 pellicules 36 poses couleur	500 F	Ville de Besançon	9 500 F
- Frais de traitement photographique Tirage «planches contact» Tirage 25 agrandissements couleur 30 x 40	500 F 2 000 F	Office Municipal HLM	2 000 F
- Frais d'encadrement 25 cadres 30 x 40 à 160 F pièce	4 000 F		
- Accrochage - Fourniture et pose	800 F		
<b>Total</b>	<b>17 200 F</b>	<b>Total</b>	<b>17 200 F TTC</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces projets,

- autoriser M. le Maire à :

. solliciter les subventions de l'État et de l'OPM HLM,

. inscrire ces subventions en recettes dès réception des notifications d'attribution, sur l'imputation 945.90/7379.7371.89153.10000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 945.90/662.89153.10000 pour régler les factures concernant les frais d'encadrement et d'accrochage.

**M. LE MAIRE** : Monsieur VIALATTE souhaite intervenir ?

**M. VIALATTE** : Oui et ce ne sera pas la première fois sur ce sujet, Monsieur le Maire, vous connaissez mes réserves. Je considère que les opérations de développement social urbain liées notamment aux opérations de réhabilitation sont toujours des opérations tendues en terme de fixation des budgets de réhabilitation, notamment de réhabilitation intérieure des appartements et c'est vrai que j'ai le sentiment sinon d'un gaspillage, le mot serait trop fort, du moins de dépenses un peu superflues en matière de communication qui portent en l'espèce sur plus de 100 000 F. Il me semble que ces sommes auraient été en tout cas mieux utilisées en venant au pot commun des travaux plutôt que dans des dépenses dont le coût pour certaines d'entre elles peuvent relever des sociétés opératrices et dont d'autres ne me semblent pas d'une utilité majeure. Par conséquent, à titre personnel, je m'abstiendrai sur ce dossier.

**M. LE MAIRE** : Le but de ces actions de communication est de faire participer au maximum les habitants à ces opérations de réhabilitation. Nous sommes d'ailleurs aidés très largement par l'État, la SAFC, l'Office Municipal d'HLM. On peut estimer que faire ce type d'action est superfétatoire. Pour ma part, je ne le pense pas et 100 000 F de plus versés dans le cadre des actions de réhabilitation, cela ne se verrait pas.

**M. JEANNIARD** : Cela représente en effet une petite goutte d'eau dans l'ensemble des programmes de réhabilitation, que ce soit sur Palente-Les Orchamps ou sur Brulard. Cela représente vraiment epsilon, un pour cent mille à peu près de l'ensemble des budgets de réhabilitation tout compris sur ces deux quartiers. C'est un support de communication évident et absolument nécessaire pour les chefs de projets afin qu'ils puissent inviter les habitants de ces quartiers à imaginer l'ensemble de leur nouveau quartier, à pouvoir aussi s'exprimer autour de maquettes et nous avons pu constater qu'aux différentes expériences de développement social de quartier, c'est le support maquette qui est le plus efficace pour pouvoir recueillir les sentiments, les impressions des habitants.

Je profite d'avoir la parole pour exprimer ma satisfaction concernant l'aide de la Caisse des Dépôts et Consignations sur la question suivante, une aide de 500 000 F que nous avons négociée avec cet organisme qui pensait nous attribuer une subvention de 200 000 F. Mais au regard des dossiers que nous lui avons proposés, il a décidé d'allouer à la Ville de Besançon 500 000 F pour ces deux années 1994 et 1995. Je voudrais aussi en même temps exprimer mes regrets vis-à-vis de l'aide accordée par le Conseil Général pour notre contrat de ville. S'il est facile à un certain nombre de nos collègues de s'exprimer au cours de différentes interventions concernant le contrat de ville, on ne peut que regretter la faiblesse de l'intervention qui pour 1994 se chiffrera à 150 000 F et en insistant au maximum auprès de cette assemblée-là, alors que l'on constate curieusement, heureusement pour eux, que nos voisins du secteur de Montbéliard ont pu, sur des projets identiques, obtenir une aide beaucoup plus importante (4 à 5 fois plus). Il y a deux poids, deux mesures.

Je regrette également l'absence d'intervention du Conseil Régional sur les contrats de ville notamment sur leur domaine de compétences concernant les correspondants emploi-formation. Là, le Conseil Régional intervient non pas comme le disait Joseph PINARD en faisant une division mais

tout simplement en intervenant pour 0 F 0 centime sur l'ensemble de la région. On ne peut que constater le désengagement du Conseil Régional sur des éléments essentiels de qualité de la vie.

J'exprimerai enfin mon inquiétude sur le budget présenté par le Gouvernement qui se traduit par une diminution des crédits de réhabilitation. Nous n'avons pas trop de crainte sur Palente-Les Orchamps et sur Brulard car nous avons signé le contrat de ville au mois de mai 1994 et normalement on devrait pouvoir boucler sur ces opérations-là. Mais pour le quartier de Planoise, nous avons les plus vives inquiétudes concernant les réhabilitations d'un certain nombre d'immeubles. Nous en avons été avertis par le Ministre du Logement et effectivement le Gouvernement semble vouloir réduire au strict minimum ces crédits de réhabilitation et ce sont les Planoisiens qui vont en subir les conséquences.

**M. LE MAIRE** : On a fustigé le Conseil Général, le Conseil Régional, le Gouvernement. Monsieur le Conseiller Général, vous avez mal défendu la cause des Bisontins puisque nous n'avons pas obtenu les crédits souhaités.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire, vous connaissez comme moi M. JEANNIARD. Il manque souvent de mesure mais c'est ce qui le rend sympathique à ses amis parfois.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr !

**M. VIALATTE** : Je vais lui répondre en quelques mots qui d'ailleurs ne seront pas démentis par mes collègues ici présents, membres du Conseil Général, je ne le pense pas. Mais auparavant je voudrais lui dire que je comprends très bien qu'on nous propose dans ce rapport n° 28/a un choix d'efforts, de communication et d'information vis-à-vis des populations. Si j'avais eu à gérer le dossier, j'aurais demandé, relation politique / entreprise Monsieur NACHIN, à l'entreprise de financer la maquette, c'est habituel, c'est courant, cela se fait toujours et c'est normal. C'est vrai que je n'imaginai pas que les tirages de plans, de tracts, d'affiches diverses et variées soient si coûteux. Si vous faites un rapide calcul, 100 000 F c'est une enveloppe arrondie, cela pourrait servir, et je vais y venir justement pour compléter votre information sur l'action du Conseil Général, à réaliser 5 000 F de travaux dans 20 appartements en cours de réhabilitation venant en plus d'une action de rénovation de programme HLM dégradés. Et j'y viens car à la suite d'un débat auquel j'avais d'ailleurs largement participé devant le Conseil Général lors de ses orientations budgétaires de 1993, la 5<sup>ème</sup> Commission de cette assemblée qui suit les questions de logement, s'est rendue dans les quartiers qui font l'objet d'opérations de réhabilitation. A l'issue de cette visite, cette commission a accepté de retenir une proposition qu'avec certains de mes collègues j'avais formulée l'an passé, consistant sur des sites expérimentaux à Besançon sur Planoise et sur Brulard, à apporter un complément de financement par le Département aux opérations de réhabilitation qui sont menées sous la forme d'une aide de 5 000 F apportée à chaque locataire et destinée à compléter l'effort qui est fait, qui est conséquent mais qui peut être complété, de rénovation intérieure. Car une opération de réhabilitation, c'est un ensemble qui comporte trois principaux éléments, on intervient sur le patrimoine bâti, sur les façades, sur les toitures, sur les espaces extérieurs et c'est important, sur les garages, sur les espaces verts mais on intervient aussi et c'est une nécessité absolue, sur les logements eux-mêmes et c'est ce qui touche de très près la vie quotidienne des habitants d'un quartier. Le Conseil Général a fait un choix, deux secteurs test, une action expérimentale et là un coût qui est rendu public, qui est conséquent. Le test, l'expérimentation grandeur nature faite sur deux quartiers permettra ensuite de décider si une extension du dispositif est possible. Par conséquent, vous comprendrez bien que le Conseil Général, s'agissant des actions menées dans le cadre de contrat de ville sur des quartiers défavorisés est exempt d'imagination et d'innovation. Je ne peux pas le laisser dire et je suis convaincu d'ailleurs, car je vous connais bien, que vous aviez une parfaite connaissance de cette mesure nouvelle qui a été récemment mise en place.

**M. JEANNIARD** : J'étais bien sûr au courant de cette disposition, mais il m'apparaît important qu'elle soit étendue à l'ensemble des quartiers touchés par le contrat de ville car je ne vois pas pourquoi par exemple les habitants de Palente-Les Orchamps seraient exclus de cette disposition.

Ce qu'il faut rappeler aussi, c'est que sur le quartier Brulard, la Ville de Besançon intervient sur le bâti, ce qui est exceptionnel, pour une enveloppe de 12 MF alors que le Conseil Général intervient sur une opération parfaitement individualisée à une hauteur de 2 MF. J'aimerais bien que les budgets puissent se rééquilibrer.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte l'ensemble de ces propositions.